

FICHE THÉMATIQUE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rappel des défis pour la France

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente une réponse globale aux défis économiques, sociaux, écologiques et démocratiques actuels. Son soutien constitue une voie importante de développement de l'activité économique, qui offre une plus grande chance aux personnes d'accéder ou de retrouver un emploi.

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Elle occupe une place centrale dans l'économie française. En 2018 l'ESS compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés – 10,5 % de l'emploi total et 14 % de l'emploi salarié privé. Elle est très présente dans l'action sociale (elle représente 61 % des emplois du secteur), le sport et les loisirs (54 % de l'emploi du secteur), les arts et les spectacles (27 % de l'emploi), l'enseignement et l'éducation populaire (19 % de l'emploi) mais aussi, avec les coopératives et les mutuelles, dans les activités financières et l'assurance avec une part de 30 % de leurs emplois.

L'année 2017 a été marquée pour la première fois par une réduction du nombre d'emplois dans le secteur (- 16100 postes entre fin 2016 et fin 2018). Il est important de permettre le renouveau de sa dynamique : en effet, le soutien européen aux structures de l'ESS constitue un levier solide pour renforcer la compétitivité, la résilience et la transformation de l'économie.

La promotion de l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et l'économie sociale a aussi été identifiée par la Commission européenne comme un besoin d'investissement hautement prioritaire pour la France dans le Rapport Pays 2019.

Panorama physique et financier

- A titre indicatif les programmes régionaux alloueraient près de 108 Millions d'€ de FEDER /FSE+ / FTJ
- A titre indicatif les programmes nationaux alloueraient près de 70 Millions d'€ de FSE+ / FTJ
- Près de 319 millions d'€ investissements totaux en intégrant les cofinancements (60% en moyenne)

En plus des crédits explicitement fléchés sur le soutien à l'économie sociale et aux entreprises sociales, les entreprises de l'ESS vont être parmi les principaux bénéficiaires de près de 55 millions d'euros dédiés à l'incubation et au soutien aux entreprises créées par essaimage et aux start-ups.

Principales orientations et spécificités régionales

Répondant à des besoins sociaux et environnementaux, fondés sur la coopération et la proximité, les exemples d'initiatives relevant de l'ESS se multiplient. Les fonds européens (FEDER et FSE+) soutiennent financièrement ces actions visant la création, le maintien et le développement d'emplois dans l'ESS.

Couverture et ciblage territoriale

L'ensemble du territoire français, métropole et outre-mer, est concerné. Une attention particulière sera dédiée aux territoires ayant des fragilités spécifiques, tels que les territoires ruraux, périurbains, les quartiers prioritaires, les zones en désindustrialisation. Les territoires spécifiquement ciblés pourront faire l'objet d'une identification plus précise, soit dans le cadre des appels à projets ou, le cas échéant, dans un Document de Mise en Œuvre du programme (DOMO) adopté à l'échelle du territoire.

Bien que trois régions (Bourgogne-Franche-Comté, la Réunion, Hauts-de-France) ne fassent pas de l'ESS une priorité stratégique, les entreprises de l'ESS pourront toujours se positionner en tant que porteurs de projets dans les domaines du développement des compétences, de la compétitivité des PME et de l'insertion sur le marché du travail.

Mesures privilégiées

Le soutien à l'économie sociale et solidaire est l'une des thématiques faisant l'objet d'une répartition entre l'Etat et des Régions qui, le cas échéant, peut être précisée localement.

- ➔ De manière générale les Régions soutiennent les initiatives de l'ESS (soutien aux projets associatifs, professionnalisation et coordination des acteurs...) afin d'accompagner en priorité les publics rencontrant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. En fonction des approches, chaque programme régional a opéré des choix spécifiques concernant la mobilisation des objectifs stratégiques afin d'intervenir en soutien de l'ESS.
- ➔ L'Etat agit de manière coordonnée sur les acteurs nationaux de l'ESS et de la création d'entreprise pour professionnaliser leurs dirigeants.

La grande majorité des Conseils régionaux a prévu de financer des actions spécifiquement en faveur de l'ESS en s'appuyant sur l'objectif stratégique 4 pour une Europe plus sociale du FSE+.

Les actions portent sur plusieurs domaines et notamment :

La promotion et le développement du secteur	La création d'entreprises relevant de l'ESS
La formation et la professionnalisation des acteurs	Innovation/incubation en matière d'entrepreneuriat, y compris innovation sociale

Le volet national, principalement via le volet central, se concentre sur le cofinancement d'actions visant le renforcement des structures de l'ESS et de l'aide à la création d'entreprises menées par les têtes de réseaux nationales et inter-régionales.

Il dédie aussi une partie de l'enveloppe à l'appui à la structuration et au renforcement du secteur associatif.

Le volet central va aussi prendre en charge le financement des Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) : cela inclut d'une part l'animation du dispositif national et d'autre part la professionnalisation des opérateurs départementaux et régionaux. Le but poursuivi est celui de soutenir les Centres de ressources sectoriels du DLA au niveau national ainsi que les opérateurs DLA de proximité dans leur mission de conseil, d'orientation et d'accompagnement des structures de l'ESS.

Enfin, parmi tous les acteurs de l'ESS, le volet national consacre une attention particulière aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Cela se traduit concrètement par le financement d'actions visant à développer l'insertion par l'activité économique comme solution de mise à l'emploi et comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable.

Du FSE+ mais pas que...la mobilisation du FEDER en faveur des entreprises

Si le 2/3 des régions françaises ont ciblé les investissements en faveur de ce domaine via l'objectif stratégique 4 pour une Europe plus sociale du FSE+, la quasi-totalité d'entre-elles prévoit que les entreprises de l'ESS puissent être bénéficiaires de crédits dans le cadre de l'objectif stratégique 1 pour une Europe plus intelligente du FEDER. En effet, elles peuvent porter des projets afin d'accompagner des projets de création/reprise d'activité, renforcer l'entrepreneuriat et impulser l'innovation dans les entreprises.

En outre, dans certains cas, le soutien à l'ESS fait partie des « stratégie de spécialisation intelligente » (« smart specialization strategy » ou S3) pour la recherche et l'innovation, notamment en ce qui concerne la dynamisation des territoires péri-urbains et ruraux en créant de l'activité économique.

A titre d'exemple, il est utile de faire référence au Programme régional de la Normandie qui met l'accent sur l'innovation et particulièrement sur la recherche et le développement (R&D) dans les PME et le développement d'entreprise dans le domaine de l'ESS.

Porteurs de projets

Entreprises de l'ESS, Structures de l'ESS, TPE, PME, collectivités, associations, acteurs de la création d'entreprise, établissements publics, chambres consulaires, groupements d'employeurs associatifs.

Bénéficiaires finaux

- Les publics ayant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail, tels que les demandeurs d'emploi de longue durée, les femmes, les inactifs, les jeunes, les personnes en situation d'handicap, résidents de zones urbaines sensibles ou de zones rurales.
- Les actifs, les salariés à temps partiel ou en reconversion, les travailleurs seniors (plus de 45 ans)
- Les entreprises et les entrepreneurs.

Mais aussi les entreprises, start-ups et les structures de l'ESS qui peuvent être bénéficiaires directes des actions cofinancées.

Objectifs visés

2767 d'entreprises de l'ESS accompagnées et/ou bénéficiant d'un soutien (Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est, Martinique et Occitanie)

3484 de structures de l'ESS accompagnées, impliqués dans la promotion de l'ESS ou touchées/participantes à un projet de développement de l'ESS (Centre-Val de Loire, Guadeloupe, Île-de-France)

Éléments clés de mise en œuvre

L'intervention des fonds européens en faveur de l'ESS s'adapte aux exigences des territoires dans lesquels les entreprises sont implantées. Les choix des outils de mise en œuvre répondent donc aux nécessités mises en lumière lors des concertations territoriales par les acteurs sociaux et économiques.

Spécificités de mise en œuvre

Le financement des projets se fait principalement via des subventions et servira de soutien direct et/ou indirect aux entreprises en fonction des actions financées. Ce choix se justifie au regard de la taille, de la spécificité et du champ d'action des bénéficiaires, de l'absence de retour sur investissement à court terme des projets financés et de l'absence d'effet levier du secteur privé qui ne finance pas ce type de projets.

Les demande de subvention doivent être remontées via des appels à projet (AAP) ou des appels à manifestation d'intérêt (AMI).

Néanmoins, quatre régions ont fait le choix de déployer des instruments financiers spécifiquement en faveur des acteurs de l'ESS. L'évaluation ex ante des instruments financiers a montré que les entreprises de l'ESS disposent de peu de leviers de financements propres. Ayant des difficultés d'accès aux financements bancaires classiques, il a été décidé de renforcer les instruments financiers spécifiques à ce champ d'activité.

Les typologies d'instruments financiers en détail :

Région	Typologie	Montant indicatif
Grand Est	Prêts d'honneur et garanties pour les entrepreneurs de l'ESS	14 M d'€
Ile-de-France	Garanties	5 M d'€
Occitanie	Prêts et garanties comme des garanties d'emprunt bancaire et prêt aux dirigeants ou aux entreprises pour développer l'ESS	10 M d'€ (en incluant l'entrepreneuriat indépendant)
Normandie	Participations ou quasi-participations	36 M d'€

Dans le cadre de la mobilisation des acteurs de l'ESS pour renforcer la compétitivité des PME, certaines régions (par exemple Grand Est et Hauts-de-France) ont prévu une approche territorialisée via les ITI (Investissements Territoriaux Intégrés). Ces derniers peuvent être sélectionnés via des appels à candidatures dédiés.

Opportunités des autres financements nationaux et européens

Les projets financés dans le cadre des fonds FSE+ et FEDER doivent s'inscrire en articulation et complémentarité avec les actions cofinancées dans le cadre des programmes **INTERREG** et des axes interrégionaux.

Pour les régions concernées (Auvergne-Rhône-Alpes ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Bourgogne-Franche-Comté) les actions financées doivent contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine **SUERA**.